

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 08/12/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10

Absents : ----- 3
Pouvoirs : ----- 1
Votants : ----- 11

VOTE

Pour : ----- 11
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Tarifs communaux

**Délibération
N°2023-58**

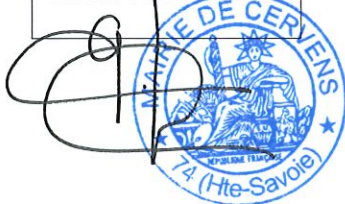
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 18/12/2023

Reçue en Préfecture
Le : 18/12/2023

*Publié sur le site de la
commune*
Le : 18/12/2023

Le Maire Gil THOMAS



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 074-217400530-20231212-D202312_58-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023 à 19 H30

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : KELLER Sophie, Ruta NOEL

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER

Secrétaire de séance : CALLENDRIER Michèle

OBJET : Retrait de la délibération 2023-48 du 14 novembre 2023 et nouvelle délibération pour la révision des Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la dernière séance du 14 novembre 2023, la délibération 2023-48 a été prise concernant les tarifs communaux.

Monsieur le Maire informe que, par courrier recommandé, le contrôle de légalité de la Préfecture de Haute-Savoie a émis des observations nécessitant le retrait de cette délibération.

Les points principaux soulevés par le contrôle de légalité sont les suivants : Il n'est pas légal de :

- Différencier les associations en fonction de leur localisation.
- Instaurer la gratuité pour des associations à but lucratif.
- Dissocier les associations subventionnées et non subventionnées.
-

A cet égard il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération n°2023-48 et de délibérer à nouveau afin de répondre aux exigences de la Préfecture. Dans un premier temps il est proposé, pour permettre la continuité de la délibération concernant les tarifs hors associations, de reprendre la délibération existante à l'identique à l'exception des tarifs liés aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ DECIDE de retirer la délibération n°2023-48 du 14 novembre 2023 concernant la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2024.
- ⇒ VOTE la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2024 tels que listés ci-après :

DIVERS TARIFS COMMUNAUX EN €				
OBJET	DESCRIPTIF		Année 2023	Année N-1
Photocopies aux administrés	1-A4	N/B	0.15	Inchangé
		C	0.20	
	1-A3	N/B	0.30	
		C	0.40	
Photocopies aux associations ½ tarif du tarif des administrés				
Enveloppes affranchies			0.69	Inchangé
Documents cadastraux	Plans		2.00	Inchangé
	Relevé de propriété		4.00	
Badge sécurisé	En cas de perte ou de détérioration		45.00	43.00
Liste électorale	Quel que soit le support		22.00	21.00
Occupation du domaine public	Emplacement taxi		237.00	226.00
	Terrasse m ² et vente au déballage		25.00	24.00
	Appareils	Par appareil	121.00	115.00
	Cimetière communal	m ² Concession ou caveau	150.00	143.00
Bois de chauffage coupe sur pied		M3 de bois	12.00	11.00
Contribution UFOVAL	Par jour et par enfant		4.30	4.10

TARIFS EN € DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES				
LIEU	DESCRIPTIF		Année 2023	Année N-1
Salle polyvalente	Particuliers habitant Cervens		194.00	185.00
	Particuliers résidant à l'extérieurs à Cervens		4 196.00	4 000.00
	Podium	Entier	109.00	104.00
		½ podium	55.00	52.00
Salle du LAC	Particuliers habitant Cervens		90.00	86.00
	Particuliers résidant à l'extérieurs à Cervens		2 098.00	2 000.00
Salle du Verger et salle d'activité	(La journée) Dans le cadre de stages organisés par des chefs d'entreprises ou des personnes exerçant des professions libérales	De Cervens	68.00	65.00
		Extérieurs à Cervens	141.00	134.00

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Michèle CALLENDRIER